

JOURNÉE "ENVIRONNEMENT DE PRINTEMPS"

La municipalité vous invite à participer à la journée de **nettoyage de Printemps** qui aura lieu cette année le :

SAMEDI 13 AVRIL (à partir de 9h, salle des fêtes)

Cette journée permet de participer à la préservation de notre cadre de vie et de faire un geste pour notre environnement.

Au programme de cette journée :

- matin : nettoyage des secteurs (préparation des équipes, remise du matériel et affectation des groupes sur les différents sites),
- midi : repas, offert par la municipalité, pris en commun salle des fêtes.

Afin de faciliter l'organisation et la préparation de cette manifestation, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation auprès du secrétariat de mairie au 04 76 08 44 69 ou par mail à : mairie.saint-vincent-de-mercuzes@wanadoo.fr

La municipalité fournira sacs poubelles et quelques paires de gants (adultes et enfants) mais il est plus prudent de vous munir de votre propre matériel.

Les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus. Ils pourront prendre conscience de l'impact de nos gestes sur l'environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Suite à la fermeture de la déchetterie du Touvet sur 2019 pour cause de rénovation et d'agrandissement, les habitants de la commune ont accès aux déchetteries de Crolles, de Pontcharra et du Cheylas. Les heures d'ouverture pour ces deux dernières sont les suivantes :

	Ouverture des déchetteries					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pontcharra	8h-12h		8h-12h		8h-12h	8h-12h
	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Le Cheylas		8h-12h		8h-12h		8h-12h
	14h-18h					14h-18h

Les cartes d'accès délivrées par la Communauté de Communes du Grésivaudan vous seront demandées. Pour vous procurer la carte, connectez-vous sur le site internet du Grésivaudan : www.le.gresivaudan.fr et suivez le chemin : Accueil ; 100% pratique ; gestion des déchets ; déchetteries et demande de carte.

Elle vous sera envoyée par courrier quelques jours après.

Ne déversons plus nos déchets verts sur les bords des chemins, dans les prés et les fossés.

ENVIRONNEMENT ET BRUIT

Afin que chacun d'entre nous puisse profiter de ses moments de détente, nous vous rappelons que les travaux utilisant les appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables	de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00
Les samedis	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Merci à tous d'appliquer ces règles de bons sens et de civisme

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX VERTS

En ces périodes de pollution de plus en plus fréquentes, récurrentes et denses, rappelons que brûler des végétaux verts est interdit.

Pour information, le brûlage de 50 kgs de végétaux verts engendre la même pollution que 3 mois de chauffage d'une maison avec une chaudière fioul et 6.000 kms parcourus avec une voiture diesel récente.

Soyons tous responsables. Apportons nos végétaux verts à la déchetterie où ils seront traités et valorisés.

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts.



NOTE IMPORTANTE

La commune n'ayant plus la responsabilité du traitement des relevés de consommation d'eau il devient difficile de connaître l'existence de nouveaux habitants si ces derniers ne se sont pas signalés en mairie. Ceci est dommage car nous n'avons pas les moyens de les convier à la matinée consacrée chaque année à leur accueil.

Nous invitons donc tous ces nouveaux arrivants à nous envoyer leurs coordonnées afin de pouvoir les inviter et leur souhaiter la bienvenue dans notre petit village où ils ont choisi de venir vivre.